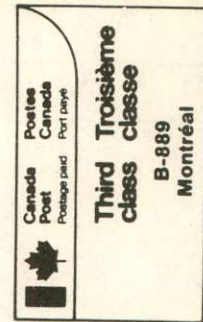




nouvelles csn

NUMERO 17

semaine du 25 au 31 janvier 1979



LES ACTIVITES DU 8 MARS, JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME — La CSN fêtera de nouveau cette année la Journée internationale de la Femme par une manifestation nationale à Montréal, le 8 mars, manifestation qui sera suivie d'une soirée au Cegep Maisonneuve où une garderie sera à la disposition des jeunes enfants présents.

Auparavant, aura lieu le lancement du disque enregistré lors de la soirée de l'an dernier par le Groupe du 8 mars. Ce disque, intitulé "Si on est ensemble", sera lancé le 13 février, à 19 heures, au Grand Café, rue St-Denis, à Montréal.

Enfin, le 3 mars, auront lieu à Québec, au Centre des congrès, les Etats généraux des travailleuses salariées québécoises, où il y aura débat et adoption d'un manifeste qui fera le point sur les principales revendications concernant les femmes sur le marché du travail.

LE 14 FEVRIER : SOIREE DE SOLIDARITE EN APPUI AUX TRAVAILLEURS DU SYNDICAT DES PRODUITS NACAN — Les 45 grévistes des Produits Nacan (Lepage) / CSN vous invitent à une soirée de solidarité, à l'église St-Charles Borromée, au 1565 rue Brébeuf, à Longueuil. Ces travailleurs sont en grève depuis le 23 juin dernier et ils mènent une lutte contre la multinationale Unilever pour obtenir le droit à l'ancienneté, un fonds de retraite, des clauses de sécurisanté ainsi que l'indexation. Boycottons les produits Lepage.

34 SYNDICATS EN NEGOCIATION CETTE ANNEE A SOREL — 1979, c'est une grosse année de négociations au conseil central de Sorel où 34 syndicats seront en négociations. Outre ceux du secteur public, il y aura ceux d'Atlas Steel, de Marine, de Fer et Titane, etc.

CETTE SEMAINE — LES DECISIONS DU BUREAU CONFEDERAL — LE DECRET PROLONGE DANS LA CONSTRUCTION — LE 8 MARS S'EN VIENT — LES CONGRES REGIONAUX SE POURSUIVENT.

Chicoutimi, le 29 janvier 1979 — APRES 7 MOIS DE GREVE, LES TRAVAILLEURS DE CBL VONT DEFENDRE LEUR PEAU JUSQU'AU BOUT — Le patron de CBL d'Arvida, continuant sa campagne anti-syndicale à la fois dans les journaux et sur les lignes de piquetage, a de nouveau, après sept mois de grève, démontré sa mauvaise foi. En plus d'affirmer dans les journaux régionaux que ses employés étaient garantis de conserver la sécurité d'emploi et leurs droits acquis, ce qui est faux selon les propositions patronales écrites que le syndicat a entre les mains, le même employeur menace les travailleurs sur les lignes de piquetage au moyen d'agents de sécurité privés, de briseurs de grève professionnels : ils ont blessé un travailleur en fonçant sur lui avec une automobile, ils en ont frappé un autre à coups de poing, provoqué les piqueteurs avec une hache et dernièrement avec des fusils (samedi matin, le 27 janvier, devant des témoins extérieurs au conflit). Un des fiers-à-bras patronaux a alors déclaré : "J'aurai bien votre peau". Mais les travailleurs de CBL ne sont pas prêts à laisser leur peau et ils entendent lutter jusqu'au bout pour une vraie convention collective.

Sorel, le 24 janvier 1979 — LES TRAVAILLEURS DES FONDERIES DE SOREL VEULENT GARDER LEUR SYNDICAT — Le 23 janvier dernier, les travailleurs des Fonderies de Sorel, ont décidé en assemblée générale de prendre tous les moyens qui s'imposent pour faire en sorte que tout nouveau propriétaire de l'entreprise respecte le syndicat, la convention collective et par le fait même le règlement d'un grief de près de \$500,000.00. Les 250 travailleurs de cette usine qui furent brutalement mis à pied le 1er décembre dernier après un avis de deux (2) heures, entendent mener une campagne publique afin de récupérer leurs emplois. Pour ce faire, ils entendent aller chercher les appuis de divers corps publics qui sont eux aussi affectés par la fermeture : ville de Sorel (taxes annuelles de \$27,800.), commissions scolaires (taxes de \$26,973.), etc... Lors de cette même assemblée, les travailleurs ont analysé les diverses avenues juridiques pour essayer de récupérer ce qui leur est dû. Les Fonderies de Sorel appartiennent à la société Cluremiand de la famille Simard.

L'AGENDA DU MOUVEMENT

février

- 3 états généraux du secteur public à Montréal
- 2-3-4 Secteur public, réunion générale d'information
- semaine du 5 session de direction de grèves
- 5-9 session de formation pour les militants à la direction de grève à Lévis
- 7 rencontre conjointe des comités de coordination régionale des conseils centraux de St-Jean, Granby et St-Hyacinthe
- 7-8 réunion du comité restreint de négociations dans la construction, à Montréal
- 8-9 Métallurgie réunion d'équipe
- 9 réunion du comité élargi de négociations dans la construction, à Montréal
- 9-10-11 SECSN assemblée générale du syndicat des employés de la CSN à Montréal
- 13 lancement du disque du 8 mars
- 13-14-15 CSN conseil confédéral
- 15 Fédération des Mines, de la Métallurgie et des Produits chimiques; réunion conjointe exécutif et salariés à Montréal
- 19-20-21 FTPF réunion - bilan des négociations
- 22 FPSCQ réunion d'équipe
- 22-23 FTPF réunion d'équipe
- 19-23 FTPF réunion d'équipe
- 24 Secteur Textile Vêtement Chaussure (CSN). Bureau de Direction à St-Hyacinthe.

mars

- 3 états généraux des travailleuses salariées québécoises à Québec
- 5-9 session de formation en information pour les responsables des conseils centraux et des fédérations, à Québec
- 8 journée internationale des femmes : manifestation nationale et soirée au Cegep Maison-neuve à Montréal
- 22-23 SECSN conseil syndical à Montréal.

avril

- 23-24 FTPF Bureau fédéral régulier
- 25-26-27 FTPF congrès spécial sur les politiques de négociation.

Montréal, le 29 janvier 1979 – APPUYONS LA LUTTE DES TRAVAILLEURS D'OCTO-NORDIC – Le Syndicat des Employés d'Octo-Nordic en lock-out illégal depuis de 3 avril 1978 fait appel à la solidarité de tous les travailleurs pour vaincre leur employeur. Les travailleurs d'Octo-Nordic font face à une compagnie aux ressources illimitées, propriété à 70 o/o du gouvernement fédéral et à 30 o/o du gouvernement provincial, donc financée à 100 o/o par nos taxes. Le Syndicat des Employés d'Octo-Nordic demande d'accepter dans chacun de vos syndicats la résolution suivante :

“Que le Syndicat avise les pharmacies et les établissements dans la région vendant les produits Nordic et Pharbec de ne plus en vendre sous peine de se faire boycotter par les membres du syndicat tant et aussi longtemps qu'il y aura conflit de travail à Octo-Nordic”.

Shawinigan, le 30 janvier 1979 – LE TRANSPORT SCOLAIRE EN GREVE A GRAND'MERE – Depuis le 18 janvier, les travailleurs des transporteurs scolaires Gervais et Doucet sont en grève et paralysent ainsi le transport de plus de 3,000 écoliers de la région de Grand'Mère. Il s'agit d'une première négociation depuis que ces travailleurs se sont syndiqués et l'enjeu est l'existence même du syndicat ainsi que les heures de travail et les salaires.

Montréal, le 26 janvier 1979 – LES TRAVAILLEURS DE KRUGER-TURCOT EN GREVE – Les 160 travailleurs de Kruger-Turcot, membres de la Fédération des travailleurs du Papier et de la Forêt (CSN), ont décidé le 24 janvier dernier par un vote secret de 87 o/o de déclencher la grève. Ils ont posé ce geste parce que leurs négociations traînaient en longueur et que les offres finales de la compagnie étaient un net recul sur quantité de droits acquis.

Joliette, le 29 janvier 1979 – ENQUETE DEMANDEE DANS UN SUPPOSE CAS DE FERMETURE – La compagnie Canadian ABC Engraving a annoncé qu'elle fermait ses portes le 14 décembre dernier mais le syndicat croit maintenant qu'il s'agissait là d'une tactique de pression sur le syndicat qui en est à sa première négociation. En effet, le 25 janvier dernier, la patron remettait au syndicat un projet de convention collective tout-à-fait inacceptable en déclarant que c'était ce contrat ou la fermeture. Il ne s'agit donc pas d'une fermeture, selon le syndicat, mais bien d'un lock-out. Une enquête a donc été demandée au ministre du travail.

Québec, le 25 janvier 1979 – LA GREVE S'ETEND DANS LE GROUPE DONOHUE – Les travailleurs des scieries St-Thomas-Didyme et Normandin, au Lac St-Jean, qui opèrent toutes deux pour Donohue St-Félicien, sont sortis en grève le 25 janvier dernier dans le cadre du renouvellement de leur convention collective. Ces 130 travailleurs rejoignent dans le conflit ceux de Rivière Gervais, mis en lock-out trois jours auparavant et de même que ceux du moulin à papier de Clermont. Ainsi, de toutes les installations de la Donohue, seul fonctionne encore l'usine de St-Félicien.

Montréal, le 29 janvier 1979 — **LES TRAVAILLEURS D'ENVELOPPE INTERNATIONALE REJETTENT LES DERNIERES OFFRES PATRONALES** — En grève depuis le 29 novembre dernier, les 105 travailleurs d'Enveloppe Internationale, à Montréal, ont reconfirmé, par un vote de 75 o/o, deux mois après le déclenchement de leur grève, qu'ils entendaient obtenir gain de cause dans leurs principales revendications face à un patron qui les a poussés trois fois à la grève depuis 1963. Les points en litige : la sécurité-santé (le bruit et les couteaux), les périodes de repas, le maintien des droits acquis, les salaires et l'indexation. Les travailleurs de l'Enveloppe demande aux autres syndiqués de leur venir en aide en envoyant de l'argent à :

Fonds de grève de l'Enveloppe Internationale,
Nicole Toutant, trésorière,
1001, St-Denis, Montréal H2X 3J1

Ottawa, le 25 janvier 1979 — **LA CSN PROPOSE LA MISE A LA RETRAITE VOLONTAIRE A COMPTER DE 55 ANS** — La CSN a remis un mémoire au comité spécial du Sénat canadien sur la politique relative à l'âge de la retraite. Selon la CSN, les mauvaises conditions de vie des travailleurs retraités sont liées aux conditions qui leur sont faites lorsqu'ils sont au travail. Ce sont donc les conditions de travail qu'il faut améliorer pendant leur vie active. Il faut également voir à l'implantation de régimes de retraite qui permettraient de passer tranquillement du travail à la retraite, et ce à compter de 55 ans.

Montréal, le 26 janvier 1979 — **LES TRAVAILLEURS GAGNENT LEUR POINT A METROPOLITAIN PROVINCIAL** — Tout est revenu à la normale aux Autobus Métropolitain Provincial à la suite d'une entente intervenue le 24 janvier dernier entre le syndicat CSN et la compagnie. Selon cette entente, les 46 chauffeurs suspendus ont été réintégrés sans mesure disciplinaire et la récupération du salaire perdu suivra la voie de l'arbitrage. Le conflit à Métropolitain Provincial avait été causé par la situation engendrée au terminus de la rue Berri à Montréal suite à la grève des chauffeurs des autobus Voyageur, ceux de Métropolitain Provincial refusant de traverser la rue Berri à pied pour téléphoner au contrôleur afin de lui signaler les départs et les arrivés.

Lauzon, le 25 janvier 1979 — **LES TRAVAILLEURS DES CHANTIERS MARITIMES DE LAUZON NE VEULENT PAS FAIRE LES FRAIS DES CAMPAGNES D'AMADOUAGE POLITIQUE** — Suite à la décision gouvernementale de donner à Marine Industries de Sorel le contrat de construction de deux traversiers qui devaient d'abord être construits à Lauzon, les travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon se sont dits d'accord pour que soient dévoilées les soumissions des deux chantiers maritimes et les rapports des experts qui les ont étudiées. Et ce n'est pas la "promesse" qu'un troisième traversier soit construit à Lauzon qui va régler le problème d'emploi à ce chantier maritime.

DEUX SYNDICATS EN GREVE A QUEBEC — Deux importants syndicats du transport de la région de Québec sont en grève depuis le 29 janvier. D'abord celui du transport public du Québec métropolitain, qui compte 507 travailleurs puis celui de Transport Robitaille, qui regroupe 35 membres. Ces deux syndicats sont affiliés à la fédération des services publics.

LES EMPLOYEES DE L'AIDE JURIDIQUE DE LA COTE-NORD SE DONNENT UN MANDAT DE GREVE — C'est à 100 o/o que ces employées ont accordé le mandat à leur comité de négociation de prendre tous les moyens jugés nécessaires, y compris la grève. Elles ont également demandé la conciliation.

APRES LA FERMETURE, LA REOUVERTURE — La fermeture, décidément, est un moyen passe-partout. Ainsi, en 1975, la Sablière de St-Gabriel de Brandon fermait ses portes et mettait à pied ses 17 employés. Or en fin d'année dernière, le syndicat a été contacté par l'employeur qui voulait réouvrir. Il y a eu négociations et la convention collective est maintenant signée.

LES LOCK-OUTES DE LA FEDERATION DES MAGASINS COOP EXIGENT UN ENQUETEUR D'APRES LES DISPOSITIONS ANTI-SCABS — La demande d'enquête a déjà été faite, suite à quoi le ministre du travail avait demandé des précisions. Les lock-outés de la fédération, rue Paradis à Duberger, dans la banlieue de Québec, sont à peu près assurés que leur travail est maintenant effectué par les employés de la fédération des magasins Coop à Montréal.

LE COMITE GOUVERNEMENTAL SUR LES SERVICES ESSENTIELS EST FORME — Le comité mis sur pied par le gouvernement pour assurer le maintien des services essentiels dans les services de santé et les services sociaux a maintenant été assermenté. Le comité est présidé par Gérard Picard et ses membres sont Paulette Côté, Ginette Lestage, Ginette Rodgers, Harvey Barkum, Jean-Yves Légaré et André Serres. Comme vous pouvez le constater, plusieurs noms sont connus à la CSN.

Montréal, le 24 janvier 1979 — **DANS LA CONSTRUCTION, LA CSN S'OPPOSE A LA PROLONGATION DU DECRET** — Le gouvernement du Parti québécois vient de servir aux travailleurs de la construction la même passe que celle utilisée par le gouvernement Bourassa en 1976, soit la prolongation du décret qui régit les relations de travail dans la construction. En 1976, le PQ s'était opposé à cette mesure : c'est vrai qu'il était alors dans l'opposition et qu'il devait se faire du capital politique. Maintenant au pouvoir, il chante la même chanson que les libéraux. Selon Yvon Leclerc, de la FNSBB (CSN), le gouvernement péquiste pose un tel geste afin de pouvoir entreprendre plus tranquillement ses négociations dans le secteur public. Et pendant ce temps, les travailleurs de la construction restent avec leurs vieilles conditions de travail, souvent jugées dangereuses. De plus, les travailleurs de la construction sont aux prises, dans le même projet de loi, avec la légalisation sur les chantiers des entrepreneurs-artisans, les jobineux, qui ne peuvent que rendre encore plus instable une industrie qui l'est déjà passablement pour les travailleurs.

Shawinigan, le 24 janvier 1979 — **REGLEMENT A MATELAS SUPREME** — Les travailleurs de Matelas Supreme ont accepté à 74 o/o les termes du nouveau contrat qu'ils viennent de négocier avec leur employeur. Il s'agit d'un contrat de trois ans comportant de nombreux gains, le principal étant le maintien de la clause d'indexation, gagnée à la suite d'une grève de onze mois en 1974. Ils ont de plus arraché un enrichissement de trois pour-cent. La signature de la convention était conditionnée au versement d'un montant de \$500. pour couvrir les dépenses du comité syndical de négociations.

LES PRINCIPALES DECISIONS DU BUREAU CONFEDERAL DE LA CSN — Le Bureau confédéral de la CSN s'est réuni à Montréal les 23 et 24 janvier dernier et a adopté les positions suivantes:

— Le Bureau recommande au Conseil confédéral que la CSN participe au sommet économique du mois de mars 1979 organisé par le gouvernement québécois. Cette participation devrait se faire sur la base de la décision du congrès de mai 1977 et l'exécutif de la CSN devrait rencontrer les autres centrales pour tenter autant que possible de dégager une position et une démarche unitaires.

— *Que des manifestations régionales soient organisées à l'occasion du premier mai, si possible sur la base unitaire inter-centrale.*

— Le congrès confédéral spécial sur la question nationale se tiendra les 18-19 et 20 mai prochains.

— *Le Bureau a également demandé au Conseil d'adopter les états financiers et le rapport du comité de surveillance sur le budget de fonctionnement de la CSN, le 1001 St-Denis et fonds de défense ainsi que les virements au budget de fonctionnement et au FDP.*

— Enfin le Bureau accorde au CCNSP le montant de \$100,000. pour financer ses sessions de formation des militants à l'action et à l'information. Le Bureau recommande en conséquence au Conseil d'effectuer un virement de crédit venant du FDP.

BEAUCOUP DE CADRES POUR LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS — Une récente enquête sur le personnel dans les différentes usines de la région de Sorel a démontré que c'est Marine Industries qui compte le moins de cadres par travailleurs, c'est-à-dire un cadre par sept travailleurs. Pour comparer, citons quelques autres usines : Fer et Titane : 1 cadre pour 2.5 travailleurs ; Beloit : 1 pour 2.5 ; Aciers Atlas : 1 pour 4.5 ; Crucible : 1 pour 4 ; Tioxide : 1 pour 3.5...

A Marine même, certains secteurs étonnent : en administration générale : 3.4 cadres pour 1 syndiqué ; aux relations industrielles : 3.3 cadres pour 1 syndiqué ; dans la section industrielle : 1 pour 1 ; dans la section hydro-électrique : 1 pour 1, etc. (tiré du journal des employés de bureau des chantiers maritimes de Sorel).

LE SYNDICAT DES POSTIERS S'EXPLIQUE — *Le syndicat des Postiers du Canada, victime du gouvernement Trudeau lors de sa dernière phase de négociation (loi, police, arrestations), vient de publier un document, la lutte des postiers continue, par lequel les postiers veulent expliquer leur lutte aux autres travailleurs canadiens : "Le gouvernement libéral a utilisé les postiers comme cible dans sa bataille contre les travailleurs du secteur public et nous n'avons pas l'intention de les laisser s'en tirer ainsi. Le gouvernement ne peut réussir si les gens sont renseignés sur les points en litige. Dans notre campagne, nous tentons de nous assurer qu'ils le soient".*

Chaque syndicat CSN devrait normalement recevoir une copie de ce document.

DOCUMENTS SUR LA QUESTION NATIONALE — Le service d'information de la CSN et le Comité d'orientation viennent de publier deux documents pour faciliter la discussion sur la question nationale. Le premier de ces documents est une petite brochure de 16 pages s'adressant à tous les membres de la CSN et situant dans sa perspective le débat que nous devons avoir d'ici le congrès spécial du mois de mai. Le second document s'adresse plus particulièrement aux officiers de syndicats : il s'agit d'un guide pour la discussion dans les syndicats.

